



Fiche formation
Maquette
Planning d'alternance

MASTER 2 DROIT DES AFFAIRES

Parcours Conformité et Maîtrise des Risques
Juridiques et Financiers

EN ALTERNANCE



ÉCOLE DE DROIT

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



41 boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

04 73 17 76 54 - alternance.droit@uca.fr

DIPLÔME PRÉPARÉ

Master 2^{ème} année mention Droit des Affaires

Parcours Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers

525 heures d'enseignements, d'encadrement et d'examens

Année universitaire : du 1^{er} septembre 2025 au 30 septembre 2026

Fiche RNCP : 38159

Code diplôme : 1351281L

Niveau : Bac + 5 (niveau 7)

Type de contrat proposé :

Apprentissage

Professionnalisation

RESPONSABILITÉ PÉDAGOGIQUE

Anthony MAYMONT, Maître de Conférences HDR à l'École de Droit - UCA

Anthony.MAYMONT@uca.fr

LIEU DE FORMATION

École de Droit - Université Clermont Auvergne

41, boulevard François Mitterrand - TSA 80403

63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr/>

RYTHME D'ALTERNANCE

- ◆ 74 jours de présence à l'École de Droit sur un total de 15 périodes d'enseignements ;
- ◆ 167 jours de présence en structure d'accueil

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Ce Master vise à offrir une double compétence en droit et en finance, indispensable pour appréhender les métiers de la banque et de la conformité. Un pilotage du Master 2 est réalisé en commun avec l'IAE Clermont Auvergne. De surcroît, un partenariat est établi avec l'École Supérieure de la Banque (ESB), dont les enseignant(e)s interviennent au second semestre du Master 2. Par ailleurs, les étudiant(e)s de cette formation ont vocation à la suivre en alternance, ce qui leur permet d'acquérir les connaissances et la pratique nécessaires pour une meilleure insertion sur le marché du travail.

PROFIL DES CANDIDAT(E)S

Titulaires du diplôme de Master 1 mention Droit des Affaires, Parcours Conformité et Maîtrise des Risques Juridiques et Financiers, et après examen de dossier pour les autres diplômes.

DÉBOUCHÉS

Métiers visés : Cadre dans le secteur bancaire et financier, Responsable d'un service juridique d'une société, Responsable conformité, Responsable de la gestion des risques, Responsable contrôle interne, Avocat(e) en droit des affaires, Consultant(e) risques et conformité, Responsable déontologie, Juriste au sein d'un établissement de crédit ou au sein d'un organisme d'assurance, Juriste d'entreprise.

ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

Un(e) alternant(e) est à la fois étudiant(e) au sein d'une formation éligible à l'alternance, et en parallèle salarié(e) d'une structure d'accueil au sein de laquelle le contrat a été signé, que ce soit un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

PLANNING D'ALTERNANCE

L'alternance doit suivre un rythme précis et rigoureux, selon un calendrier préétabli et voté par le Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit. Il fait apparaître :

- Les créneaux d'enseignements à l'Ecole de Droit, balisés de couleur bordeaux, pendant lesquels seront réparties les heures de cours de la formation ;

Sur ces périodes dédiées aux enseignements,

l'alternant(e) ne peut EN AUCUN CAS se rendre sur son lieu d'alternance :

- Même si son emploi du temps affiche un créneau libre,
- Même si l'un(e) des enseignant(e)s est absent(e),
- Même si la structure d'accueil a besoin de lui (d'elle) sur place

- Les périodes d'examens, balisées en rouge ;
- La période de soutenance du rapport d'alternance les 27 et 28 août 2025, également en bleu ; chaque alternant(e) sera convoqué(e) sur une demi-journée seulement, et devra se rendre en entreprise le reste du temps.

Sur les jours restés en gris sur le planning, la présence de l'alternant(e) est attendue en structure d'accueil.



MAQUETTE DES ENSEIGNEMENTS

Semestre 3 (161 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 3A : Fondamentaux juridiques et réglementaires	63h	
Droit des marchés financiers	21h	Contrôle Continu
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance	21h	Contrôle Continu
Défaillances bancaires et financières	21h	Contrôle Continu
UE 3B : Fondamentaux économiques et financiers	63h	
Principes de la gestion des risques	21h	Contrôle Continu
Théories économiques des crimes financiers	21h	Contrôle Continu
Techniques avancées de détection des fraudes	21h	Contrôle Continu
UE 3C : Approches transversales	35h	
Responsabilité sociale de l'entreprise	21h	Contrôle Continu
Business and compliance	14h	Contrôle Continu
Semestre 4 (347 heures)	Volumes horaires	Régimes d'examen
UE 4A : Environnement économique juridique et financier	85h	
Introduction à la conformité, au contrôle interne et au risque de fraude	28h	Contrôle Continu
Le cadre législatif et réglementaire de la conformité	21h	Contrôle Continu
Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu et conséquences	7h	Contrôle Continu
Certification AMF	29h	Contrôle Continu
UE 4B : Conformité et contrôle interne	49h	
La fonction conformité dans la banque	21h	Ecrit 3h
Reporting en matière de conformité	28h	Ecrit 3h
UE 4C : Gestion des risques	133h	
Expertise dans la prévention du risque de non-conformité	70h	Ecrit 3h
Surveillance des risques de non-conformité	63h	Ecrit 3h
UE 4D : Méthodologie	80h	
Méthodologie du mémoire universitaire	80h	Mémoire universitaire + soutenance
UE 4E : Insertion professionnelle		
Alternance ou Stage		Rapport + soutenance

TOTAL : 525 heures

Examens + certification AMF

+ grand oral Certificat Responsable Conformité inclus
(17h)

COÛT DE LA FORMATION

Contrat d'Apprentissage

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, ce sont les CFA (Centres de Formation des Apprentis) qui renseignent les structures sur un plan financier.

Le Master CMRJF s'appuie sur deux CFA porteurs :

- ◆ L'Ecole Supérieure de la Banque (pour les structures du secteur bancaire) ;
- ◆ Le CFA FormaSup Auvergne (tous secteurs hors banque)

ECOLE SUPERIEURE DE LA BANQUE

Premier contact, recrutement des alternant(e)s

Barbara THEVENOT

barbara.thevenot@esbanque.fr

04 78 41 25 34

Informations financières

Marie-Luce ROBIN

marie-luce.robin@esbanque.fr

FORMASUP AUVERGNE

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87

Contrat de Professionnalisation

La mise en place du contrat de professionnalisation dépend directement de l'Ecole de Droit. Le coût d'un tel contrat n'est pas global, c'est un coût horaire.

Il convient donc de multiplier le tarif horaire au nombre d'heures de formation.

Tarif horaire	Volume horaire	Montant
30 €	525 heures	15 750 €

Le coût de la formation est pris en charge de manière partielle ou totale par l'Opérateur de Compétences dont la structure dépend (il appartient à la structure de se rapprocher de son OPCO pour connaître les modalités).

Cette somme ne comprend pas la rémunération mensuelle de l'alternant(e), qui sera versée par la structure d'accueil ; il existe également des aides financières à destination des structures qui embauchent en alternance, précisées sur notre site ou dans le livret de l'alternance des formations en droit (QR Code en dernière page).



RÉMUNÉRATION MINIMALE MENSUELLE DE L'ALTERNANT(E)

Directement versée par la structure d'accueil et calculée sur la base du SMIC au 1er janvier 2025 (11,88€ brut/heure soit 1 801,80€ brut/mois), son montant va dépendre du type de contrat, ainsi que de l'âge de l'alternant(e).

La formation étant un Master 2, c'est le taux de rémunération 2^{ème} année qui va s'appliquer.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
51 % du SMIC *	Salaire le plus élevé entre 61% du SMIC * et 61% du SMC **	Salaire le plus élevé entre 100% du SMIC * et le SMC **

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
65 % du SMIC *	80 % du SMIC *	100% du SMIC * ou 85% du SMC **

* SMIC = Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance

** SMC = Salaire Minimum Conventionnel (prévu dans la convention collective de la structure)

AIDE AUX EMPLOYEURS

L'Etat apporte une aide à hauteur de 5 000 € aux entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e), et de 2 000 € pour les entreprises de plus de 250 salariés. Ces entreprises devront respecter certaines conditions, notamment en matière de proportion de contrats d'alternance dans leur effectif total.

Cas particulier : Pour les contrats conclus avec une personne reconnue comme travailleur handicapé, le montant est porté à 6 000 €, quelle que soit la taille de l'entreprise.



Ecole de Droit **Université Clermont Auvergne**

41 boulevard François Mitterrand TSA 80403 63001 CLERMONT-FERRAND Cedex 1

<https://droit.uca.fr>

Service Alternance
alternance.droit@uca.fr

04 73 17 76 54

Ecole Supérieure de la Banque
Centre de Formation des Apprentis
(Secteur bancaire)

2 rue de la Fraternelle
69009 LYON

<https://www.esbanque.fr/>

Contact

barbara.thevenot@esbanque.fr

04 78 41 25 34



ÉCOLE DE DROIT
UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne



FORMASUP
AUVERGNE

FormaSup Auvergne
Centre de Formation des Apprentis
(Tous secteurs hors banque)

2 allée Alan Turing
63170 AUBIERE

<https://www.formasup-auvergne.fr/>

Contact

contact@formasup-auvergne.fr

04 73 10 00 87



Livret de l'alternance



Procédure de mise en place
d'un contrat d'alternance

Documents à retrouver sur le site de
l'Ecole de Droit (rubrique Alternance)

